



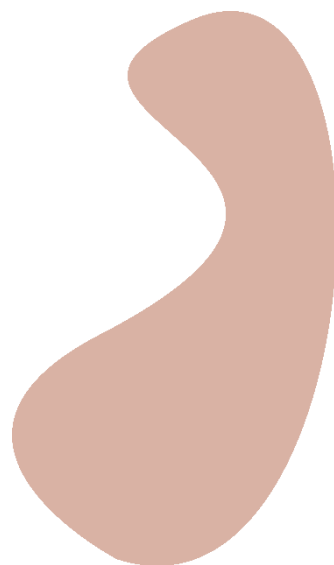
*Camille*  
**CLAUDEL**  
FÈRE-EN-TARDENOIS | AISNE

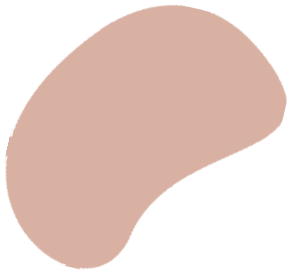
*APPEL A PROJET FRESQUE CAMILLE CLAUDEL*



Mairie de  
Fère en Tardenois

Mairie  
11, place Aristide Briand  
02130 Fère-en-Tardenois

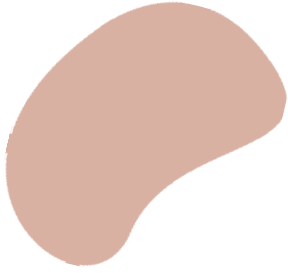




# *Table des matières*

Contexte de l'appel à projet

1. Objet de la commande
  - a. Œuvre à réaliser
  - b. Lieu à investir
  - c. Technique d'expression
  - d. Respect des préconisations
  - e. Engagements respectifs
  - f. Conditions financières
2. Critères d'évaluation
  - a. Comité d'évaluation
  - b. Critères d'évaluation
3. Recevabilité des candidatures
4. Dépôts des candidatures
  - a. Éléments du dossier
  - b. Date limite des dépôts des dossiers
  - c. Réalisation du projet
5. Calendrier prévisionnel



## *Contexte de l'appel à projet*

Dans le cadre du 160ème anniversaire de Camille Claudel en 2024, artiste née à Fère en Tardenois, la municipalité a décidé de mettre en place différentes actions de mise en valeur de la sculptrice.

La commune de Fère en Tardenois lance un appel à projet pour la création d'une fresque murale d'une surface d'environ 30 m<sup>2</sup> à réaliser sur le pignon d'un immeuble localisé en centre-bourg.

L'intention de ce projet artistique est de donner à voir une œuvre d'art urbain sur un axe très passant du centre-bourg.

L'objectif est de lier durablement la commune et l'artiste avec une œuvre qui la représente mais également le Tardenois, qui lui était cher.

Cette fresque s'intégrera dans un « parcours Camille Claudel » qui se diffusera dans Fère en Tardenois avec des œuvres variées.

### **1. *Objet de la commande***

#### a. Œuvre à réaliser

L'appel à projet concerne la réalisation d'une fresque illustrant l'artiste Camille Claudel et en particulier son portrait le plus connu.

L'œuvre doit proposer une réelle interprétation artistique du portrait de Camille Claudel. La surface talochée du mur sera d'environ 5 mètres de

haut sur 4 mètres de large.



## b. Lieu à investir

Le mur se situe au 3 rue Moreau-Nélaton à Fère en Tardenois, sur un immeuble d'habitation. L'immeuble est situé juste derrière la Halle aux grains, classée Monument Historique. Le mur est en cours de réfection, il sera à disposition début janvier 2023.



## c. Technique d'expression

L'enjeu de l'œuvre faisant l'objet de cet appel à projet est de s'intégrer dans un parcours durable dans le temps. Un minimum de 10 ans est fixé pour la durée d'exposition de cette œuvre.

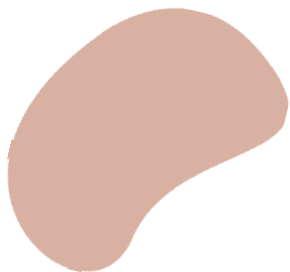
Le parti pris de la commune est de se concentrer sur une peinture murale, excluant toute autre technique type collage ou projection. Néanmoins, la technique de peinture est laissée au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture...) de même que les matériaux.

L'œuvre sera constituée de matériaux résistants, durables dans le temps et respectueux de l'environnement.

## d. Respect des préconisations

Cette œuvre sera située dans le périmètre de monuments classés aux Monuments Historiques (Eglise Sainte Macre et la Halle). Pour cette fresque, le respect des préconisations émises par l'Architecte des Bâtiments de France est une obligation. En effet, la réalisation de l'œuvre sera soumise à l'obtention d'un avis favorable de l'ABF. Les préconisations de l'ABF sont : un dessin sobre et élégant, des tonalités en harmonie avec l'environnement (teintes sépias, pastels éventuellement...). La maquette devra être transmise à l'ABF.

L'œuvre devra prendre en compte l'environnement architectural de l'emplacement. Il sera demandé à l'artiste d'appréhender l'espace dans lequel s'inscrira son intervention. La proposition de l'artiste devra s'intégrer dans le tissu urbain tout en préservant une cohérence de l'espace public.



e. Engagements respectifs

*Engagements de la Commune :*

La municipalité de Fère en Tardenois est propriétaire en mitoyenneté du mur concerné.

La commune s'engage à fournir à l'artiste un mur préalablement préparé, permettant une mise en œuvre immédiate de la réalisation artistique.

La commune pourra prendre les arrêtés de stationnement ou d'occupation du domaine public si nécessaire pour la réalisation, en toute sécurité, de l'œuvre.

*Engagements de l'artiste :*

L'artiste réalisera une peinture murale, respectant le projet expressément validé. Tout autre aménagement inamovible est exclu. Il sera demandé de présenter une esquisse du portrait qui sera réalisé sur le mur.

L'artiste garantit à la Ville que la réalisation de son œuvre n'engendrera aucune détérioration du mur (perçage, grattage par exemple).

L'artiste s'engage à utiliser des matériaux conformes à la réglementation en vigueur et respectueux de l'environnement et du support.

L'artiste devra utiliser tous les moyens et techniques nécessaires pour s'assurer de la durabilité dans le temps.

L'artiste devra respecter les préconisations.

En cas de détériorations, qui incombent à l'artiste et dans une limite de 10 ans maximum, il s'engagera à restaurer l'œuvre.

L'artiste s'engage à fournir à la Ville les documents permettant l'obtention des autorisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

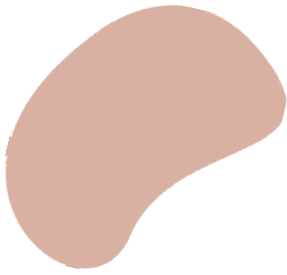
L'artiste devra pendant la période de réalisation de son œuvre assurer une action envers les scolaires et/ou une animation au centre culturel.

f. Conditions financières

Un budget de frais de production est fixé pour la réalisation de l'œuvre.

L'artiste doit établir sa proposition financière pour la réalisation de l'œuvre.

Le montant sera contractualisé dans le cadre d'une convention entre l'artiste et la Ville de Fère en Tardenois.



## ***2. Critères d'évaluation***

### **a. Comité d'évaluation**

Les projets artistiques seront examinés par une commission.

### **b. Critères d'évaluation**

Les projets proposés seront évalués selon les critères suivants :

- La capacité à considérer le site environnant pour la proposition artistique ;
- L'expérience et les réalisations précédentes de l'artiste ;
- La qualité et l'originalité de la proposition artistique ;
- La compréhension rapide et facile du lien avec Camille Claudel et Fère en Tardenois ;
- Les garanties apportées par l'artiste sur sa capacité à réaliser le projet dans les délais impartis ;
- Le montant de la prestation.

Une rencontre pourra être organisée afin que l'artiste puisse présenter son projet. Celle-ci pourra se faire par visioconférence, si besoin.

Des modifications pourront être envisagées, après discussions entre l'artiste et la commission, afin que le projet corresponde à la volonté municipale et qu'il respecte les préconisations.

## ***3. Recevabilité des candidatures***

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut leur permettant de facturer la prestation.

Ils devront également fournir une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle.

## ***4. Dépôt des candidatures***

### **a. Éléments du dossier**

Afin de déposer leur candidature, les candidats devront fournir un dossier complet (papier ou numérique) comprenant :

- Un CV ainsi que quelques éléments de références illustrés d'œuvres préalablement réalisées ;
- Une note d'intention expliquant le choix du visuel et de son interprétation ;
- 3 inspirations ou esquisses en couleur au format A3 avec projection virtuelle sur le mur ;
- Une note technique précisant la durée de l'intervention, les besoins matériels et les conditions techniques particulières ;
- Un planning d'intervention.

b. Date limite des dépôts des dossiers

La date limite du dépôt de candidature est fixée au 16 janvier 2023.

Les dossiers doivent être déposés à l'adresse suivante :

Mairie de Fère en Tardenois

11 place Aristide Briand

02130 Fère en Tardenois

Ou par mail à l'adresse suivante : [communication@ville-ferentardenois.com](mailto:communication@ville-ferentardenois.com)

c. Réalisation du projet

Il sera à la charge de l'artiste sélectionné de fournir à la Ville les éléments permettant de déposer la demande auprès de l'Architecte des Bâtiments de France

Les interventions ne pourront avoir lieu qu'une fois l'accord obtenu et en fonction des conditions météorologiques.

A signature de la commande, l'artiste aura 3 mois pour finaliser son projet.

## ***5. Calendrier prévisionnel***

- Fin de recevabilité des offres : le 16 janvier 2023 à midi
- Jury de sélection : le 19 janvier 2023
- Début des travaux : à compter de la signature (selon les conditions météorologiques).



**Mairie de  
Fère en Tardenois**

Mairie  
11, place Aristide Briand  
02130 Fère-en-Tardenois